

## Exposé de Pierre Werner à l'occasion du 10ème anniversaire de la Fédération bancaire de la CEE (4 février 1971)

**Légende:** Le 4 février 1971, à l'occasion de la célébration du 10ème anniversaire de la Fédération bancaire de la Communauté économique européenne (CEE), Pierre Werner, président du gouvernement et ministre des Finances du Luxembourg, prononce un discours sur la mise en place par étapes d'une Union économique et monétaire.

Source: Archives familiales Pierre Werner, Luxembourg.

Copyright: (c) Archives familiales Pierre Werner

**URL:** 

http://www.cvce.eu/obj/expose\_de\_pierre\_werner\_a\_l\_occasion\_du\_10eme\_anniversaire\_de\_la\_federation\_bancaire\_de \_la\_cee\_4\_fevrier\_1971-fr-93b1f85a-b127-4e28-aad1-c4bb4fb533e1.html

1/12

Date de dernière mise à jour: 05/11/2012

05/11/2012



Exposé de M. Pierre WERNER, Président du Gouvernement, Ministre des Finances du Grand-Duché de Luxembourg, à l'occasion du 10e Anniversaire de la Fédération Bancaire de la C.E.E.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Votre Fédération commémore le dixième anniversaire de sa constitution au début de cette année 1971 dont nous souhaitons qu'elle devienne l'An I de l'ère monétaire européenne. Aussi, les voeux que je formule pour l'épanouissement et l'approfondissement de vos relations interbancaires, pour une fructueuse collaboration avec les instances communautaires et nationales, prennentils une résonance particulière et un relief saisissant sur l'arrière-plan d'un programme d'intégration économique et financière intensifiée. Cette fois-ci, vous êtes vraiment concernés. Le plan par étapes s'attaque à ce qui est le composant essentiel de la magie bancaire, la monnaie, pour en faire à la fois le témoin et l'instrument de la convergence des politiques des partenaires de la C.E.E.

L'objectif que les Gouvernements se proposent de réaliser, approximativement dans une décennie, est considérable surtout aux youx de ceux qui pratiquent journellement le commerce de l'argent. Aussi est-il normal que tout au long des années - et encore récemment -, l'idée d'une Europe monétaire ait fait l'objet dans les milieux bancaires, à coté d'adhésions empressées de haussements d'épaule sceptiques.

Les alertes monétaires de 1968 et 1959 ont changé le climat, à tel point, que l'on peut aujourd'hui, sans se faire taxer d'utopiste, mettre en avant des idées pleines de hardiosse.

2/12

05/11/2012

- 2 -

Les Chefs d'Etat ou de Gouvernement eux-mêmes ont donné le branle à ce mouvement d'opinion par leur communiqué de La Haye en décembre 1989. Depuis ce jour, on a pu s'engager dans une recherche qui a fini par fixer un objectif considérable aux yeux du monde entier.

Celui-ci a été défini dans le rapport du groupe, que j'ai eu l'honneur de présider, dans des termes dépourvus de toute ambiguîté.

A l'état définitif, il s'agira d'assurer entre les monnaies nationales <u>une convertibilité réciproque totale et irréversible</u>, sans fluctuation de cours et avec des rapports de parités immuables. A ce niveau d'évolution, aucun facteur technique n'empêchera de remplacer les monnaies nationales par une <u>monnaie communautaire unique</u>. L'irrévocabilité des parités fixes ou l'introduction d'une monnaie unique seront le point culminant de l'intégration et auront l'effet d'une mutation économique. Elles permettront de réaliser la plénitude des objectifs du Traité de Rome.

D'ici là nous vivrons dans une phase intermédiaire, caractérisée par des étapes de rapprochement parallèle des politiques économique et budgétaire d'une part, des politiques monétaire et financière de l'autre. Pendant cette phase la correction de déséquilibres prononcés peut encore donner lieu à des changements de parités. Mais ceux-ci devraient se faire rares, soumis à des consultations communautaires plus poussées, probablement aussi moins efficaces à cause de l'interpénétration des courants économiques. Par ailleurs, l'interdépendance des phénomènes économiques et financiers, les développements politiques et sociaux souvent incontrôlables dans les pays membres, imposeront la gestion d'une



- 3 -

politique communautaire particulièrement complexe, exposée à de subites tensions. Ils exigeront de la part de tous les participants de la vie économique une grande faculté d'adaptation et une bonne dose de souplesse intellectuelle.

Incontestablement les affaires de banque se traiteront aussi dans un cadre qui se transformera progressivement. Toutefois, sur ce point je n'ai pas d'appréhension. Car, comme l'industrie, la banque a déjà anticipé par certaines de ses aspirations et de ses réalisations sur la constitution d'un marché de capitaux unifié. Voyez les nouvelles formules de collaboration et les fusions entre des établissements bancaires au-delà des frontières, qui ont défrayé la chronique dans les derniers mois! Voyez encore le marché des euro-devises!

Vous vous rappelez que le mandat imparti à mon groupe avait été d'établir les étapes d'un processus d'unification monétaire. Nos premiers travaux ont montré que l'on ne pouvait entendre les termes de plan par étapes comme une succession de réalisations dans des domaines séparés se relayant mutuellement. Non! La notion de parallélisme, qui a permis de trancher la querelle entre les monétaristes et les économistes, donne au processus un caractère évolutif très accusé, avec la conséquence que la première étape comporte des initiatives sur tous les plans et jette les fondements de toute évolution ultérieure. Alors que nous n'avons indiqué, en ce qui concerne les phases ultérieures, que les principes d'évolution, le groupe avait consacré un soin particulier à la description de la première étape.

Sur le plan général, cette première étape est caractérisée



- 6 -

principalement par l'harmonisation de la politique économique, surtout conjoncturelle, et de la politique budgétaire. Ensuite elle tend à réaliser les conditions d'une libre circulation des capitaux et l'harmonisation des marchés financiers.

En ce qui concerne l'harmonisation des politiques conjoncturelles, d'aucuns doutent de la possibilité d'y parvenir dans un avenir rapproché, étant donné les différences de structure économique et de politique sociale. Cependant l'évolution des deux dernières années prouve que, s'il y a un décalage chronologique de l'à 12 mois dans l'évolution des pays suivant la nature de leurs productions nationales, l'allure des courbes générales d'évolution tend, à coîncider. Au sujet de la lutte contre les éléments d'inflation, nous sommes tous logés à la même enseigne en ce moment. Ce n'est que naturel, alors que la disparition des entraves douanières et autres, rend les économies très sensibles aux comportements des voisins. Quant au décalage chronologique, une politique harmonisée doit en tenir compte.

Au cours de cette première étape, les pays membres sont appelés à s'astreindre déjà à une certaine discipline communautaire à propos de l'établissement de leur budget. Ici nous touchons déjà à un point névralgique au point de vue du crédit et de la liquidité générale. Il a été reconnu que l'un des critères à propos desquels une orientation communautaire s'impose, est le mode de financement du déficit budgétaire ou de l'affectation de l'excédent éventuel (hypothèse plus rare). Nous sommes ici à la charnière du budgétaire et du monétaire et cette politique implique des vues coordonnées sur le partage du crédit entre le secteur public



- 5 -

et le secteur privé. La distribution du crédit en est donc affectée.

La première étape est essentiellement caractérisée par un renforcement des consultations qui doivent avoir un caractère préalable et obligatoire. Il ne semble pas y avoir de problème institutionnel ou juridique en ce qui la concerne.

D'emblée nous avons caractérisé cette étape d'expérimentale parce que comportant, notamment dans le domaine du change, une approche pragmatique. Mais j'estime que nous ne devons pas nous faire illusion sur l'esprit dans lequel elle doit être abordée. Il ne saurait s'agir d'une promenade expérimentale se dénouant finalement en brève rencontre.

Mon comité a insisté itérativement sur la nécessité de la persistance de la volonté politique à tous les stades de réalisation. Aussi la première étape ne sera-t-elle couronnée de succès que si elle est poursuivie en vue d'un objectif clairement conçu et définitivement accepté. Car l'engagement politique doit entraîner les gouvernements et les particuliers à accepter, même sans contrainte juridique, les disciplines et les sacrifices de liberté d'action que le programme commun comporte.

Quant à la <u>politique monétaire et financière</u> un grand nombre d'initiatives proposées touchent à l'exercice de la profession bancaire.

Pour ce qui est de la <u>politique monétaire</u>, j'aime à attirer votre attention sur le rôle éminent que l'on destine au Comité des Gouverneurs de banques centrales. Je voudrais ici rendre



- S -

hommage à l'empressement et à la qualité de la collaboration que le groupe d'études avait trouvé auprès du Comité actuel, présidé par le Baron Ansiaux. Quand on connaît la réserve naturelle et d'ailleurs légitime des responsables de la gestion monétaire, on apprécie à sa juste valeur le rapport technique annexé à notre étude, rapport qui nous a rassurés sur le réalisme de certaines de nos propositions.

En même temps il a fourni une description concrète du processus susceptible de doter la Communauté d'un régime de change propre, pour la conduire ensuite vers un système bancaire intégré, assorti d'un fonds de réserve.

L'élaboration de ce régime de change propre est susceptible d'intriguer les hommes de l'art. En décidant, dès le mois de juin 1970, de ne pas suivre, pour ce qui est des relations mutuelles de leurs monnaies, les velléités d'assouplissement et d'élargissement des marges de fluctuations des cours de change sur le plan mondial, la Communauté a pris une option fondamentale, qui n'a pas manqué d'impressionner l'opinion mondiale.

En fait <u>elle se convertira en zone monétaire</u> au fur et à mesure que les règles de change appliquées dans les relations internes se diversifieront de celles appliquées à l'égard de monnaies tierces.

C'est dans ce domaine que le pragmatisme trouve une application de choix.

Dans un premier temps les réductions de marges se ferent par simple entente "de fait" entre les banques centrales. Sur la



- 7 -

base des expériences, les réductions de marges seraient annoncées officiellement par une action concertée sur le dollar.

A un stade ultérieur, on envisagerait d'ajouter à l'action concertée sur le dollar, des interventions en monnaies communautaires à la limite et à l'intérieur des marges. Il faut bien se rendre compte que dans cette phase intermédiaire, le service "arbitrage" des banques de la Communauté sera placé devant des problèmes nouveaux.

Dans un premier temps, le processus institutionnel reste réduit à un minimum. On pourra utiliser un agent pour simplifier le déroulement pratique de ces opérations. Le renforcement des liens intracommunautaires en matière monétaire devrait cependant conduire, sous certaines conditions dès la première étape, à l'instauration d'un Fonds européen de coopération monétaire préfigurant le système communautaire des banques centrales de l'étape finale.

Le désignation assez neutre de ce Fonds a été choisie pour assurer également dans ce domaine une évolution souple, adaptée aux nécessités de l'union. En commençant par le rôle de simple agent, l'institution pourrait se convertir par la suite en Fonds de stabilisation des changes en absorbant les mécanismes de soutien monétaire à court terme et de concours financier à moyen terme. Le fonds deviendra graduellement un organe de gestion des réserves au niveau communautaire pour l'intégrer au stade final dans le système communautaire des banques centrales.

8/12

05/11/2012

. . . .



- S -

Evidemment le statut de ce fonds devra faire l'objet d'une étude plus approfondie. Cette étude devrait être entamée incessamment en même temps que celle de <u>l'harmonisation des instruments de la politique monétaire</u>, au sujet desquels il faudra procéder à une confrontation objective des procédés de création et de circulation monétaire utilisés dans les différents pays.

L'évolution du <u>crédit intérieur</u> sera influencée dans ure certaine mesure par les consultations périodiques au sein du Comité des gouverneurs de banques centrales à propos du niveau des taux d'intérêt, de l'évolution des liquidités bancaires, de l'octroi du crédit aux secteurs public et privé.

Ayant lui-même déjà modelé les <u>marchés financiers</u> par des initiatives et des formules d'interpénétration financière, le secteur des banques privées prendra un intérêt particulier à tout ce qui pourra promouvoir la liberté et l'harmonisation des mouvements de capitaux.

Depuis 1964, nous disposons d'un excellent rapport d'experts indépendants, institués par la Commission du Marché commun, comportant une étude fouillée des problèmes soulevés par la libéralisation des capitaux et l'intégration des marchés financiers. Je fais allusion au rapport Segré, dont je voudrais souligner les mérites. Si tout ce que l'on proposera au cours des semaines à venir ne concorde pas encore avec les vastes perspectives développées par les experts, on consultera toujours avec fruit les analyses amples qui y ont été faites des phénomènes à mettre en harmonie.

9/12

05/11/2012



Leton to plan on - wayer

rendues similaires dans les différents pays membres, ne fût-ce que pour éviter les distorsions de concurrence.

Pour obvier au compartimentage des marchés, on propose de fixer dans un premier temps des plafonds d'émissions d'obligations par des résidents d'autre pays, en attendant l'ouverture complète des marchés. Logiquement, une libération analogue devrait progressivement intervenir pour le financement de certains investissements par des crédits à moyen et long terme.

L'introduction en bourse des valeurs mobilières sera dégagée de toute discrimination. Le rapport de mon groupe avait exigé encore que les règles des investisseurs institutionnels fussent aménagées progressivement de façon à leur permettre d'effectuer des placements dans toute la Communauté. Des actions d'harmonisation technique dans différents domaines devraient être menées à bonne fin, comme par exemple, la réglementation régissant l'activité des institutions de crédit, l'information et la protection des porteurs de valeurs mobilières, les conditions de fonctionnement des bourses et d'autres. Le rapport avait prévu aussi la suppression des restrictions qui subsistent du fait du contrôle des changes.

Les propositions dont le Conseil est actuellement saisi sont plus modestes et moins explicites. Aussi n'est-il pas exclu qu'en cours de route il faille compléter la panoplie d'actions envisagées, tout comme certaines exigences actuellement

formulées, pourront s'avérer come moins fondamentales of le fon functionment pu la limmunament de forme de forme plan pe deraine auni de forme forme forme de forme d



- lo -

Dans le <u>domaine fiscal</u>, on envisage d'harmoniser certains types d'impôts qui sont susceptibles d'avoir une influence directe sur les mouvements de capitaux à l'intérieur de la Communauté.

Le rapprochement des données législatives et techniques est donc considérable. Ces perspectives seraient de nature à vous effaroucher si l'on envisageait cette action avec un sens doctrinaire exagéré. Aussi surement que la convergence des politiques et des procédés doit être réalisée sur l'essentiel de l'orientation communautaire, aussi souple faut-il être dans les modalités d'application.

J'ajoute une considération essentielle.

Le jeu des prescriptions doit permettre aux marchés financiers européens de jouer le rôle international qui incombera au système financier de la grande puissance économique que représente la Communauté. Le marché européen des capitaux doit être ouvert sur le monde et ouvert au monde. Qu'il s'agisse de réglementation bancaire, boursière ou fiscale, c'est un point à ne pas perdre de vue. En dehors de cette action officielle de promotion d'un marché européen des capitaux, je compte aussi sur l'action spontanée et l'ingéniosité du secteur bancaire. La récente émission pour la CECA d'un emprunt libellé dans les six monnaies de la Communauté suivant leurs parités fixes actuelles, nous vaut déjà une opération considérable et réussie par application d'un étalon que l'on a qualifié de monnaie communautaire européenne. Comme à propos des euro-émissions du passé, le marché montre ainsi les tendances profondes de l'épargne européenne. La monnaie de compte ainsi définie affirmera ses

11 / 12



- 11 -

possibilités bancaires au fur et à mesure que le public aura l'impression que l'union économique et monétaire est bien engagée.

En réitérant mes félicitations pour votre dixième anniversaire et en rendant hommage à vos activités passées, je crois pouvoir affirmer que c'est surtout au cours des années à venir que les instances officielles auront besoin des conseils de votre Fédération.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Délibérément je me suis abstenu de commenter devant vous les aspects institutionnels du plan par étapes, qui ont provoqué des remous politiques au cours des derniers mois. J'en ai suffisamment parlé en d'autres circonstances. En face de banquiers, j'ai cru utile d'évoquer plus spécialement les aspects qui affectent l'exercice de leurs professions dans un avenir prévisible.

Nous sommes à quelques jours de la reprise des négociations en Conseil des Ministres. Je souhaite que nous trouvions des formules qui maintiennent la logique interne du programme par étapes, établissent l'équilibre des sacrifices et des prestations à apporter par chacun des partenaires et nouent un engagement politique solide sur un objectif défini.

Même si l'affaire n'était pas mûre la semaine prochaine, je n'en serais pas rebuté.

Tout au long des années, j'ai acquis la conviction que

05/11/2012

...